

Si, au cours des dix dernières années, les principes et les objectifs généraux sont restés les mêmes, l'approche et les méthodes de mise en oeuvre du programme des langues officielles dans la Fonction publique ont considérablement évolué.

1965-1972

Le débat engendré en particulier par la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme durant la décennie 1960-1970 a déclenché une prise de conscience du fait que les institutions fédérales fonctionnaient surtout en anglais et qu'il était essentiel d'agir en vue de changer cette situation, à la fois pour s'assurer que les citoyens d'expression française puissent recevoir les services dans leur propre langue et que leurs aspirations et leurs points de vue soient adéquatement représentés dans la Fonction publique. Le troisième volume du rapport de la Commission, "Le monde du travail", mentionne à ce sujet:

"Plus que jamais il importe que les décisions et les initiatives du gouvernement canadien tiennent compte de l'existence et des ressources des deux communautés linguistiques.... En accordant peu de place à la langue et à la culture françaises dans ses rouages administratifs, le gouvernement fédéral ne peut remplir son devoir à l'endroit de tous les citoyens, francophones comme anglophones".

A cette époque, plusieurs initiatives remarquables pour accroître l'utilisation du français comme langue de travail ont été prises au sein de la Fonction publique. Les cours de formation en langue seconde aux frais du gouvernement ont été offerts à un nombre considérable d'employés.